



HUGONNET-MENARD-AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

57 rue Alsace Lorraine
CS 20124
79204 PARTHENAY Cedex

Tél. 05 49 64 36 44
Fax. 05 49 94 61 61

www.hm-ec.fr / cabinet@hm-ec.fr

Association ATELIERS MECA SUD VENDEE

Siège social : 8 rue Joseph Duranteau – 85200 FONTENAY LE COMTE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

SARL HUGONNET MENARD AUDIT
57 Rue Alsace Lorraine 79200 PARTHENAY
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

 **commissaire
aux comptes**

Aux membres de l'association,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATLIERS MECA SUD VENDEE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « Informations complémentaires » de l'annexe des comptes annuels.

4 - Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » concernant les impacts de l'épidémie Covid-19 sur l'activité et au paragraphe « Règles et méthodes comptables » concernant le changement de méthode comptable induit par l'application pour la première fois de la nouvelle réglementation comptable.

5 - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Tel que décrit dans l'annexe aux paragraphes « Evaluation des créances et des dettes » et « Dépréciation des créances », les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale, et ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

6 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

7 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

8 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

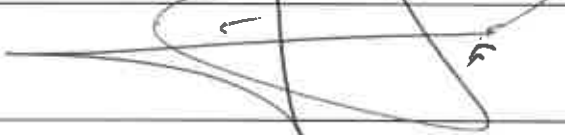
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARTHENAY, le 12 mai 2021

Le commissaire aux comptes

**SARL HUGONNET-MENARD
AUDIT**

Mikaël HUGONNET – *Commissaire aux Comptes-Associé*

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, is written over a set of three horizontal lines. The signature is positioned to the right of the printed name.

ATELIERS MECA SUD VENDEE
8, rue Joseph Duranteau

85200 FONTENAY LE COMTE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE du 01.01.2020 au 31.12.2020

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	111 318	63 632	47 686	71 474	23 788	33.28	
Immobilisations corporelles en cours				1 376	1 376	100.00	
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	900		900	900			
Total I	112 218	63 632	48 586	73 750	25 165	34.12	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	15 918		15 918	6 476	9 442	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 371	835	2 536	8 065	5 529	68.55
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	108 426		108 426	99 851	8 575	8.59
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	52 532		52 532	68 939	16 407	23.80
Charges constatées d'avance (2)	1 676		1 676	1 759	82	4.68	
Total II	181 924	835	181 090	185 090	4 000	2.16	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	294 142	64 467	229 675	258 840	29 165	11.27	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an


HUGONNET-MENARD-AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 57 rue Alsace Lorraine - BP 124
 79204 PARTHENAY Cedex
 Tél. 05 49 64 36 44 - Fax : 05 49 94 61 61
 cabinet@hm-ec.fr

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		21 501		18 112	39 613	218.72	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		4 920		39 613	44 533	112.42	
Situation nette (sous total)		16 581		21 501	4 920	22.88	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement		41 783		66 884	25 101	37.53	
Provisions réglementées							
Total I		58 364		88 385	30 021	33.97	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques		3 200		3 200		
	Provisions pour charges		623		300	323	107.67
	Total III		3 823		3 500	323	9.23
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		104 561		111 008	6 447	5.81
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		35 749		32 694	3 054	9.34
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		27 178		19 330	7 848	40.60
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes				3 922	3 922	100.00
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
Total IV		167 488		166 955	533	0.32	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		229 675		248 840	19 165	11.27	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	91 643		98 144		6 502	6.62
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	60 642		49 745		10 897	21.90
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	129 630		193 432		63 802	32.98
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 201		4 133		68	1.64
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	4		14		10	69.74
Total I	286 120		345 468		59 348	17.18
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	76 005		81 547		5 541	6.80
Variation de stock	8 381		4 300		4 081	94.91
Autres achats et charges externes	91 790		95 391		3 601	3.77
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 923		4 644		721	15.52
Salaires et traitements	98 995		100 079		1 085	1.08
Charges sociales	23 437		21 828		1 609	7.37
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	27 898		23 024		4 874	21.17
Dotations aux provisions	1 158		3 500		2 342	66.92
Report en fonds dédiés						
Autres charges	322		66		256	385.10
Total II	315 147		325 779		10 632	3.26
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	29 027		19 690		48 717	247.42

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		153		0	152	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		153		0	152	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		1 421		2 010	588	29.28
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		1 421		2 010	588	29.28
2. Résultat financier (III-IV)		1 269		2 009	741	36.87
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		30 295		17 680	47 976	271.35
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		501		127	375	295.26
Sur opérations en capital		26 461		23 389	3 071	13.13
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		26 962		23 516	3 446	14.65
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		1 032		85	947	NS
Sur opérations en capital		554		1 499	944	63.01
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		1 587		1 584	3	0.19
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		25 375		21 933	3 443	15.70
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		313 234		368 985	55 751	15.11
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		318 154		329 372	11 217	3.41
5. EXCEDENT OU DEFICIT		4 920		39 613	44 533	112.42

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 229 675.06 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 286 119.64 Euros et dégagant un déficit de 4 920.02- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Informations complémentaires

Des subventions dans le cadre du programme LEADER DU GAL de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, qui n'ont pas fait l'objet de conventions définitives signées par la région Nouvelle-Aquitaine, n'ont toujours pas été versées à ce jour, à savoir :

- Subvention d'investissement FEADER 2018 : 26 987 €
- Subvention de fonctionnement FEADER 2018 : 32 000 €
- Subvention de fonctionnement FEADER 2019 : 32 000 € qui a fait l'objet d'une provision pour risques au 31.12.2019 à hauteur de 10% (soit 3 200 €) €.

Pour faire face aux difficultés de trésorerie liées au non versement de ces subventions, l'association a eu recours auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée d'un prêt à court terme de 70 K€ dont l'échéance a été repoussée au 31 mars 2021. La banque a ensuite autorisé le 7 avril 2021, une cession d'une partie de la subvention LEADER (70 K€) à échéance 2021 suite au remboursement du prêt à court terme à l'échéance.

Conséquences de l'événement Covid-19 :

L'événement Covid-19 a eu un impact significatif sur l'activité de l'association sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

L'association a pu bénéficier des mesures de soutien suivantes :

- recours à l'activité partielle indemnisée à hauteur de 10.683 €,
- obtention d'une subvention FDI "Covid" pour 1.951 € et d'une aide exceptionnelle du département de la Vendée pour 1.279 €
- 3 mois de loyers non facturés par la Ville de Fontenay le Comte pour une valeur de 3.372 €,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- report de paiement des charges sociales Urssaf des mois de février et mars 2020 pour 5.366 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes de droit privé à but non lucratif. L'application de ce nouveau règlement n'entraîne aucun impact.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	100 227		4 663
Installations générales agencements aménagements divers	4 201		
Matériel de transport	2 100		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 943		
Immobilisations corporelles en cours	1 376		
TOTAL	110 847		4 663
Prêts, autres immobilisations financières	900		
TOTAL	900		
TOTAL GENERAL	111 747		4 663

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 816	102 074	102 074
Installations générales agencements aménagements divers			4 201	4 201
Matériel de transport			2 100	2 100
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 943	2 943
Immobilisations corporelles en cours		1 376		
TOTAL		4 192	111 318	111 318
Prêts, autres immobilisations financières			900	900
TOTAL			900	900
TOTAL GENERAL		4 192	112 218	112 218

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	34 366	26 042	2 262	58 147
Installations générales agencements aménagements divers	1 489	840		2 329
Matériel de transport	1 136	450		1 586
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 005	566		1 570
TOTAL	37 996	27 898	2 262	63 632
TOTAL GENERAL	37 996	27 898	2 262	63 632

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	26 042				
Instal.générales agenc.aménag.divers	840				
Matériel de transport	450				
Matériel de bureau informatique mobilier	566				
TOTAL	27 898				
TOTAL GENERAL	27 898				


HUGONNET-MENARD-AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 57 rue Alsace Lorraine - BP 124
 79204 PARTHENAY Cedex
 Tél. 05 49 64 36 44 - Fax : 05 49 94 61 61
 cabinet@hm-ec.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	18 112	39 613		0	21 501
Excédent ou déficit de l'exercice	39 613	39 613		4 920	4 920
Situation nette	21 501			4 920	16 581
Subventions d'investissement	66 884			25 101	41 783
TOTAL I	88 385			30 021	58 364

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	300	323			623
Autres provisions pour risques et charges	3 200				3 200
TOTAL	3 500	323			3 823

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		835			835
TOTAL		835			835
TOTAL GENERAL	3 500	1 158			4 658
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 158			


HUGONNET-MENARD-AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 57 rue Alsace Lorraine - BP 124
 79204 PARTHENAY Cedex
 Tél. 05 49 64 36 44 - Fax : 05 49 94 61 61
 cabinet@hm-ec.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	900	900	
Autres créances clients	3 371	3 371	
Divers état et autres collectivités publiques	107 301	107 301	
Débiteurs divers	1 126	1 126	
Charges constatées d'avance	1 676	1 676	
TOTAL	114 374	114 374	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	104 561	76 345	26 003	2 213
Fournisseurs et comptes rattachés	35 749	35 749		
Personnel et comptes rattachés	6 472	6 472		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 839	18 839		
Autres impôts taxes et assimilés	1 867	1 867		
TOTAL	167 488	139 272	26 003	2 213
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 284			

Le poste de créances " Divers état et autres collectivités publiques " est principalement composé de subventions à recevoir dans le cadre du programme LEADER du GAL de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :

- subvention d'investissements FEADER 2018 : 26.987 €,
- subvention de fonctionnement FEADER 2018 : 32.000 €,
- subvention de fonctionnement FEADER 2019 : 32.000 €.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, tva incluse.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	7 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	913
Autres créances	107 989
Total	108 902

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 760
Dettes fiscales et sociales	10 131
Total	25 891

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 676
Total	1 676

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge est comptabilisée pour couvrir ces engagements.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	490
moins de 35 ans	plus de 30 ans	133
Engagement total		623



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans,
- progression des salaires : 1% constant,
- turn over faible,
- taux d'actualisation : 1%,
- taux moyen de charges sociales : 30%.

